

Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées 14 au 20 novembre 2022

Enquête inédite OpinionWay pour la FFAC

**Aujourd'hui en France, 1 personne déficiente visuelle sur 2 est sans emploi.
Près de 70 % des sondés déclarent avoir rencontré des difficultés pour entrer
sur le marché du travail en raison de leur handicap visuel.**

► **Possibilité d'interview avec les représentants de la FFAC et/ ou avec des personnes déficientes visuelles.**

En 2022, la Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles (FFAC) célèbre son 50^e anniversaire. Cinq décennies au cours desquelles la fédération et les associations fédérées ont œuvré pour permettre aux personnes déficientes visuelles de se déplacer en toute sécurité, grâce à un chien guide formé et remis gratuitement. Parce que leur quotidien ne se limite pas à des problématiques de mobilité, la FFAC alerte sur la persistance d'obstacles majeurs à l'inclusion dans la société des personnes déficientes visuelles et ce, 17 ans après le vote de la loi de 2005 sur le handicap et l'égalité des chances.

La consultation, menée par OpinionWay¹ à l'initiative de la FFAC, met notamment en lumière les difficultés d'accès à l'emploi pour les personnes aveugles ou malvoyantes.

- Près de **50 %** des personnes interrogées déclarent avoir **rencontré des obstacles pour trouver un emploi à cause de leur handicap.**
- Ce chiffre atteint même **66 % lorsque l'on interroge les actifs entre 35 et 49 ans. Pour 24 % d'entre eux, ces difficultés sont mêmes systématiques !**
- Pour **31 %** des sondés, **les freins à l'emploi se sont même accrus depuis 2005**, date du vote de la loi « handicap » dont l'objectif était pourtant de « *faciliter l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté aux personnes handicapées* ».

Ensuite, travailler ne signifie pas pour autant exercer un métier satisfaisant...

- **23 %** des personnes interrogées considèrent encore trop difficile de **trouver un emploi qui leur plaît véritablement.**
- **31 %** des personnes actives sondées (*sur 127*) **aimeraient travailler plus**, mais ne trouve **pas de poste accessible.**



¹ Consultation OpinionWay pour la Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles réalisée en mai 2022 auprès de 309 personnes déficientes visuelles possédant un chien guide.

Si l'accès à l'emploi reste complexe, l'intégration des personnes déficientes visuelles dans leur milieu professionnel est aujourd'hui facilitée.

- **96 % des actifs déficients visuels interrogés se sentent bien intégrés au sein de leur entreprise.**
- **89 %** considèrent que les employeurs prennent de plus en plus en compte leur handicap dans l'organisation de leur poste de travail. Enfin, **97 %** confirment que leur chien guide est bien accueilli et accepté.

« Le constat pour les personnes déficientes visuelles concernant l'accès à l'emploi est très préoccupant. Aujourd'hui en France, 50 % des personnes aveugles ou malvoyantes en âge de travailler sont sans emploi ou inactives. Ce chiffre revêt une dimension sociale et sociétale inquiétante surtout dans le cadre d'une société qui se veut inclusive. Le chien guide peut permettre un retour à l'emploi en facilitant les déplacements et en redonnant confiance en soi mais il ne peut pas tout résoudre. », alerte **Alexandra Blanchin, Directrice générale de la FFAC.**

Les principales raisons de cet accès limité au monde du travail :

- ⇒ **Des emplois jusqu'ici accessibles aux personnes déficientes visuelles ont été automatisés ou supprimés.**
- ⇒ **La difficulté d'accès à des formations au même titre que les personnes non concernées par la déficience visuelle.**
- ⇒ **Des postes de travail qui ne sont pas toujours adaptés au handicap visuel par les employeurs.**

L'environnement professionnel doit s'adapter pour permettre aux personnes déficientes visuelles de travailler dans de bonnes conditions, de mettre à profit leurs compétences et de se maintenir dans un emploi.

Dans ce contexte, **ceux qui parviennent à trouver un emploi, doivent encore pouvoir s'y rendre sereinement** : la mobilité n'est pas toujours adaptée. À titre d'exemple, **Paris est la seule capitale européenne dont le réseau de métro n'est pas totalement vocalisé.** Se déplacer avec un chien guide facilite bien sûr les chemins à parcourir mais ce n'est ni un GPS ni un humain qui sait lire... Il répond aux ordres donnés par son maître mais ne peut pas repérer seul le bon bus si celui-ci ne s'annonce pas à son arrivée, par exemple. Dans cette jungle urbaine, **des progrès restent à faire** pour que **la voirie, les transports en commun et toutes les infrastructures concernées ne soient plus des obstacles dans les déplacements des personnes aveugles ou malvoyantes.**

« Avoir un chien guide c'est une grande aide au quotidien, un vecteur de lien social, les maîtres le disent eux-mêmes : leur nouveau compagnon leur permet de s'ouvrir davantage au monde. Mais pour subvenir à ses besoins, il faut avoir un emploi, et pour avoir un emploi il faut pouvoir s'y rendre... », souligne **Alexandra Blanchin.**

Pour plus d'informations : www.chiensguides.fr

CONTACT PRESSE : Agence The Desk
Aurélie Bois • aurelie@agencethedesk.com • 06 87 26 27 68